

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

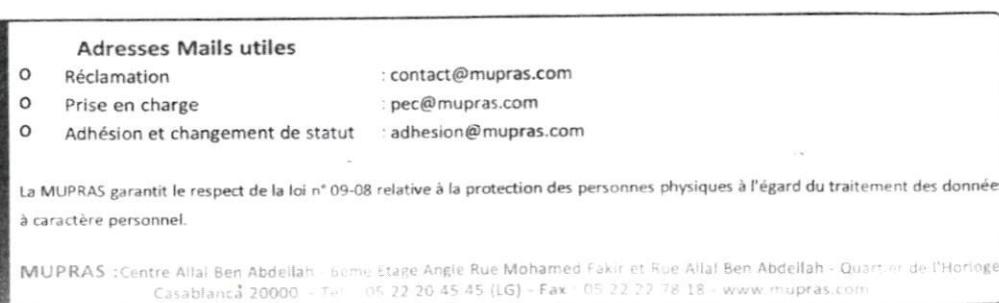
- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

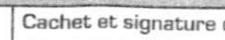
La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent(e)		
Matricule : <u>13085</u>	Société : <u>Royal Air Maroc</u>	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : <u>FARHATI Afaf</u>		
Date de naissance : <u>15/04/1994</u>		
Adresse : <u>Boulevard Oum Salma, résidence Zhour Rabat B3</u>		
Tél. : <u>0644 7035 43</u>		
Total des frais engagés : <u>394,00</u> Dhs		

Cadre réservé au Médecin		
Cachet du médecin :		
 <u>Dr. LAYACHI</u> Feouzia Gynécologue Obstétricienne		
Date de consultation : <u>03 AOUT 2020</u>		
Nom et prénom du malade : <u>FARHATI Afaf ACCUEIL SIEGE RAM</u>		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	<u>Affection gynécologique</u>	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Casablanca
 Signature de l'adhérent(e) : C Afaf



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/12/2020	CS		300 DH	 Dr. LAYACH Faculté Gynécologue Obstétricien

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE POLYCLINIQUE	6.2020.	94.00
Dr. TIR Abdelaziz		
58, Route Mly Thami Hay Hassan.		
Tél: 0522 90 21 67 Casab		

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
.....						
.....						
.....						
.....						
.....						

Dr. Layachi - Tahiri Faouzia

Gynécologie - Obstétrique

73, Abdellah Ibnou Nafii - Maârif

Tél.: 05 22 25 56 94 / 05 22 98 66 11

Gsm: 06 28 56 92 59

Casablanca

Casablanca, Le : 12/06/2020

Mme Farhati Afaf

94.00.

BIOLECTRA magnésium

1 comprimé le matin et soir (pendant 1 mois)



PHARMACIE POLYCLINIQUE

Dr. TIR Abdelaziz

58, Route Mly Thami Hay Hassan

Tél: 0522 90 21 67 Casab



Biolectra®

MAGNESIUM 243 mg forte

Comprimés effervescents



Le magnésium joue un rôle important dans l'organisme humain.

Que ce soit pour les muscles, les nerfs, les os ou le bien-être psychique: le magnésium est l'un des minéraux les plus importants dans le corps humain. Il active plus de 300 enzymes endogènes et il est impliqué dans de nombreux processus métaboliques vitaux.

Instructions d'utilisation:

Dissoudre un comprimé effervescent dans un ½ verre d'eau (150 ml).

Remarques importantes:

Les compléments alimentaires ne doivent pas servir de substitut à un régime varié et équilibré et à un mode de vie sain.

La dose journalière recommandée ne doit pas être dépassée.

À conserver dans un endroit sec, à température ambiante et hors de portée des jeunes enfants.

Complément alimentaire n'appartenant pas à la catégorie des médicaments.

Complément alimentaire avec 243 mg magnésium par comprimé effervescent.

Complément alimentaire avec édulcorants au goût citron.

Information nutritionnelle	Par comprimé effervescent	% de l'apport journalier recommandé*
Magnésium	243mg	65 %

* selon la réglementation européenne actuelle

Contenu:

20 comprimés effervescents = 86.4 g

Date de durabilité minimale: voir sur le fond.

À conserver dans un endroit sec, à température ambiante.

Seulement disponible en pharmacie!

Fabriqué par: HERMES ARZNEIMITTEL GMBH · 82049 Großhesselohe / Munich - Allemagne

Importé, distribué et représenté au Maroc par: Euro médic S.A.R.L.

73, bis rue Ibnou Mounir - Maarif - Casablanca Maroc

PPC: 94 DH
ES.5.246.16

HERMES

Biolectra®

MAGNESIUM 243 mg forte

Comprimés effervescents



Numéro de lot:

Date d'expiration:

